Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques
Québec

Direction générale de l'analyse et de l'expertise de Montréal,
de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de l'Outaouais

PAR COURRIEL

Repentigny, le 29 novembre 2018

Objet : Demande d'accès concernant les adresses 3148, 3150, rue Joseph-Monier Lots 2 400 796, 2 400 798 et 2 400 799 du cadastre du Québec.

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 14 novembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Avis de non-conformité du 16 septembre 2013, 2 pages
2. rapport d'inspection du27 mars 2013, 3 pages
3. révocation du 9 décembre 2014
4. certificat d'autorisation du 21 aout 2013

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez de l'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la soussignée au 450 654-4355, poste 277 ou par courriel à isabelle.falardeau@environnement.gouv.qc.ca

Recevez, Madame, nos salutations les meilleures.

Bureau régional de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Bureau régional des Laurentides
260, rue Sicard, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs
Québec
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Repentigny, le 16 septembre 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Revêtements illusion inc.
3148, rue Joseph-Monier
Terrebonne (Québec) J6X 4R1

N/Réf. : 7610-14-01-05418-01
401071482

Objet : Exploitation d'un atelier d'application de peinture en poudre électrostatique au 3148 rue Joseph-Monier à Terrebonne.

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 6 septembre 2013 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ne pas avoir consigné dans un registre les données et renseignements prescrits, dans les cas et aux conditions prévus, à savoir, pour chaque jour d'exploitation et au regard de chaque type de peinture utilisée, les volumes utilisés, leur teneur en composés organique volatils (COV), les volumes de solvants ajoutés pour fins de dilution de la peinture ou de nettoyage des équipements, ainsi que toute autre donnée nécessaire au calcul de vos émissions de COV;
  Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, article 29

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 30 septembre 2013 un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

...2

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131
Internet : http://www.mddefp.gouv.qc.ca
Courriel : lanaudiere@mddefp.gouv.qc.ca

Ce papier contient des fibres recyclées aprés consommation.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M^me^ Mireille Dumont au numéro de téléphone 450 654-4355, poste 222 ou à l'adresse courriel mireille.dumont@mddefp.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 $, 1 500 $, 2 500 $, 3 500 $, 5 000 $, 7 500 $ ou de 10 000 $ pour une personne morale.

JPV/MD/md

Jean-Philippe Valois
Chef d'équipe par intérim
Secteurs industriel et municipal

Développement durable, Environnement, Faune et Parcs
Québec

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Lanaudière

1. Identification

Date de l'inspection : 2013-03-25	**Heure d'arrivée :** 9 h 07	**Heure de départ :** 9 h 39
Inspecteur : Mireille Dumont	**Accompagné de : n/a**	

N° intervention : 300795059	**Type d'intervention :** Inspection
N° gestion documentaire : 7610-14-01-05418-01	**N° du rapport d'inspection :** 401018173
N° demande : 200204360	**Type de demande :** Projet / programme
But de l'inspection : Vérifier les activités réalisées par l'entreprise dans l'atelier d'application de peinture	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Revêtement Illusion
Nom usuel du lieu : Revêtement Illusion- atelier de peinture
N° du lieu : X2140540 **Type de lieu :** commerce
Localisation du lieu inspecté :
Adresse du lieu : 3148, rue Joseph-Monier
Terrebonne (Québec) J6X 4R1
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,726094163600:-73,694606867000

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Revêtements illusion inc.		3148, rue Joseph-Monier Terrebonne (Québec) J6X 4R1	Y2102472

Conditions météo

Nuageux, 0°C

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
art 53-54	associée	450-918-7887
art 53-54	Associé et administrateur	450-918-7887
art 53-54	Associé et administrateur	450-918-7887

Mode d'identification

But expliqué :	☒ **oui**	☐ **non**	☐ **s. o.**
Mode d'identification :	☐ **verbale**	☒ **preuve de statut**	
But expliqué à/Identification faite auprès de	art 53-54		

Plainte

Plaignant rencontré :	☐ **oui**	☐ **non**	☒ **s. o.**

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 21 **Nombre de photos annexées au rapport : 10**

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Mireille Dumont avec un appareil photo de type Canon PowerShot A1300 HD . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-14\dummi02\7610-14-01-05418-01\2013-03-25

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf 10 et 11 qui ont été fusionnées à l'aide du logiciel PhotoStitch de Canon.

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
☐ **Croquis**		
☐ **Plan**		
☐ **Carte**		
☒ **Autre**	1	Photos

Date de l'inspection : 2013-03-25	No de gestion documentaire : 7610-14-01-05418-01

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
☐ eau			
☐ air			
☐ sol			
☐ matières résiduelles			
☐ matières dangereuses			
☐ matières dangereuses résiduelles			
☐ flore			
☐ faune			
☐ pesticides			
☐ autre, précisez			

Duplicata des échantillons remis :	☐ oui	☐ non	☒ s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :	☐ oui	☐ non	☒ s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

Lors d'une inspection dans l'atelier de sablage au jet de l'entreprise Revêtement Illusion (issue d'une plainte) le 26 février dernier, un responsable de l'entreprise nous a informé qu'il opérait également un atelier d'application de peinture au 3148 rue Joseph-Monier. La présente inspection a pour but de vérifier les activités de l'entreprise et de valider si ses activités nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation.

3. Description de l'inspection

Le 25 mars 2013 à 9h07, je suis au 3148 rue Joseph-Monier où je rencontre une associée de l'entreprise. Après lui avoir montré ma preuve de statut et lui avoir expliqué la raison de ma présence, je débute l'inspection en sa compagnie (les 2 autres associés se sont joints à nous au cours de l'inspection).

L'entreprise dispose d'une cabine d'application de peinture en poudre de marque Nordson (projection électrostatique) relié à un dépoussiéreur de même marque, qui recircule l'air à l'intérieur de la bâtisse (photos 6 et 9). Les filtres sont nettoyés par agitation une fois par jour (photo 20) et la poudre récupérée est cuite au four pour la durcir, avant d'être jetée avec les ordures.

Le four électrique (montage photos 10-11) est relié à un ventilateur qui expulse l'air chaud à l'extérieur du bâtiment par une cheminée d'environ 3,5 mètres (photos 12 et 21).

Avant l'application de peinture, les pièces manufacturées sont nettoyées à l'eau savonneuse par immersion dans un contenant de 1000 litres (photo 16) contenant de l'eau et auquel on a ajouté du savon commercial (de type savon à vaisselle) selon les renseignements fournis par un des associés. Cette eau sera pompée lorsqu'elle sera trop sale pour être utilisée. Les associés me disent que c'est la même eau depuis 1 ½ an. Une station de lavage est en cours d'aménagement mais n'est pas encore utilisée. Certaines pièces sont uniquement nettoyées à l'eau à l'aide d'un fusil à pression. Tous les rejets se font via les deux drains de planchers qui, selon les associés, sont reliés au réseau d'égout municipal (photos 14 et 15). Je les informe qu'il existe des normes de rejet municipal et qu'ils doivent s'assurer de les respecter.

L'entreprise envisage toujours de déménager à la fin de son bail (14 mois). Ils sont actuellement en processus pour faire autoriser leurs activités dans les locaux actuels et attendent l'attestation municipal (lors de mon inspection, un pompier de la ville vérifiait la conformité des activités avec les règlements municipaux). À 9h39, l'inspection est terminée et je quitte les lieux.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

5. Conclusion

Les activités de l'entreprise Revêtement Illusion sont susceptibles d'en résulter une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement et ne détient pas de certificat d'autorisation du MDDEFP. Les sources possibles d'émission de contaminant à l'environnement sont la cheminée reliée au four (émission possible de COV lors de la cuisson de la peinture) et les eaux de lavage des pièces à l'égout municipal. L'entreprise contrevient donc à l'article 22 al.1 de la LQE.

Toutefois, cette non-conformité leur a déjà été signifiée par écrit dans l'avis de non-conformité du 28 février dernier, et l'entreprise est sur le point de déposer sa demande de certificat d'autorisation au MDDEFP pour faire autoriser ses activités de sablage au jet et d'application de peinture.

6. Recommandations

- Je recommande de planifier une vérification (autre qu'inspection) afin de s'assurer que l'entreprise a déposé une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEFP (intervention 300800005)

Date de l'inspection : 2013-03-25	No de gestion documentaire : 7610-14-01-05418-01

Rédigé par : Mireille Dumont Signature :	Date de rédaction : 2013-03-26

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Isabelle Bourget	Fonction : chef d'équipe Secteurs industriel et municipal
Signature :	Date : 2013-03-27

Commentaires :

Je suis en accord avec la recommandation émise;

- **Assurer le suivi du dossier.**

Annexe photos

Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec

Repentigny, le 9 décembre 2014

RÉVOCATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)

Revêtements Illusion inc.
2255, rue Antonio-Héroux
Terrebonne (Québec) J6X 4R3

N/Réf. : 7610-14-01-05418-10
401209415

Objet : Exploitation d'un atelier d'application de peinture en poudre électrostatique

Mesdames,
Messieurs,

ATTENDU QUE vous êtes titulaire d'un certificat d'autorisation délivré le 21 août 2013 en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'un atelier d'application de peinture en poudre par procédé électrostatique sur des pièces métalliques. La capacité maximale journalière de production est de 5 000 petites pièces de dimensions maximales de 4" x 4", 40 pièces de dimensions standards de 8' x 4' et 2 grandes pièces de dimensions maximales de 24' x 6'.

Le projet sera réalisé sur le lot 2 400 798 du cadastre du Québec, soit au 3148 de la rue Joseph-Monier, dans la ville de Terrebonne, faisant partie de la municipalité régionale de comté Les Moulins.

ATTENDU QUE vous avez présenté une demande de révocation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 8 octobre 2014, reçue le 9 octobre 2014 et complétée le 25 novembre 2014.

En conséquence et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'article 122.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), je soussignée révoque votre certificat d'autorisation.

Pour le ministre,

HP/CV

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

c. c. Ville de Terrebonne

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs
Québec

Repentigny, le 21 août 2013

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Revêtements Illusion inc.
3148, rue Joseph-Monier
Terrebonne (Québec) J6X 4R1

N/Réf. : 7610-14-01-05418-10
401064029

Objet : Exploitation d'un atelier d'application de peinture en poudre électrostatique

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 29 avril 2013, reçue le 30 avril 2013 et complétée le 19 août 2013, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

> Exploitation d'un atelier d'application de peinture en poudre par procédé électrostatique sur des pièces métalliques. La capacité maximale journalière de production est de 5 000 petites pièces de dimensions maximales de 4" x 4", 40 pièces de dimensions standards de 8' x 4' et 2 grandes pièces de dimensions maximales de 24' x 6'.
>
> Le projet sera réalisé sur le lot 2 400 798 du cadastre du Québec, soit au 3148 de la rue Joseph-Monier, dans la ville de Terrebonne, faisant partie de la municipalité régionale de comté Les Moulins.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre datée du 29 avril 2013 et signée par art 53-54 , Revêtements Illusion inc., 1 page, et à laquelle était joint :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour un projet industriel, préparé par Revêtements Illusion inc. et signé par art 53-54 concernant notamment l'exploitation d'un atelier d'application de peinture en poudre électrostatique à Terrebonne, 12 pages, 4 annexes et 2 documents joints;

- Lettre datée du 8 juillet 2013 et signée par art 53-54 , Revêtements Illusion inc., concernant des précisions additionnelles sur les activités industrielles réalisées, sur la capacité maximale de production de l'atelier, sur le mode d'opération du dépoussiéreur à filtres relié à la cabine d'application de peinture en poudre, sur la gestion des eaux usées de procédé et des matières résiduelles générées, ainsi que sur le niveau acoustique maximal d'évaluation imputables aux activités de l'atelier, 2 pages et 8 annexes;

- Lettre datée du 13 août 2013 et signée par art 53-54 Revêtements Illusion inc., concernant des informations supplémentaires sur le mode d'opération du four de cuisson des pièces revêtues, 1 page et 3 documents joints;

- Courriel transmis le 19 août 2013 par art 53-54 Revêtements Illusion inc., concernant des renseignements complémentaires sur les composantes des produits de peinture en poudre utilisés, ainsi que sur le bassin d'accumulation des eaux usées de procédé.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

HP/CV/jbl

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

c. c. : Ville de Terrebonne